 

Mont de Marsan, le 06 août 2019

***Monsieur le Directeur***

***Centre Hospitalier***

***40024 MONT DE MARSAN CEDEX***

**Objet**: **Préavis de grève Urgences le mardi 13 août 2019**

Monsieur le Directeur,

J’ai l’honneur de vous informer que le personnel des Urgences ainsi que l’intersyndicale CGT-UNSA dépose, par la présente, un préavis de grève pour le mardi 13 août 2019.

Nos revendications portent sur les points suivants :

* Pourvoi de tous les postes vacants d’IDE
* Demande de création d’un poste IDE pour soins techniques de l'attente couchée et du circuit long.
* Respect de la mise en place du poste IOA H24 (poste budgétisé…)
* Demande de création d’un poste d’aide-soignant de nuit au Service d’Accueil des Urgences (recommandation SFMU AS H24)
* Respect de la mise en place d’un MAO H12.

Dans l’ensemble, nous demandons le respect des recommandations de la Société Française de Médecine d’Urgences. De plus, le personnel des Urgences ainsi que l’intersyndicale ne cautionnera pas que les pourvois de postes soient au détriment des autres services de l’hôpital.

Tout comme, nous ne cautionnons pas la suppression des postes et des lits dans les médecines et chirurgies ainsi que sur l’ensemble du centre hospitalier qui engendreront, de toute évidence, des difficultés supplémentaires au sein des Urgences.

Nous vous rappelons que l’article L2512-2 du Code du Travail sur l’exercice du droit de grève dans la fonction publique prévoit que, pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

Dans l’attente de votre réponse.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en nos respectueuses salutations.

L’intersyndicale Le personnel des Urgences

CGT-UNSA

.